



**BORDEAUX**  
GIRONDE

**TARIFS 2021 \* SITE DE BOMMES**  
**SERVICE RESTAURATION & HEBERGEMENT**  
**TARIFS APPRENTIS SOUS CONTRAT DU CDFA DE LA GIRONDE**  
Dédution faite de l'aide de l'OPCO (3€ PAR REPAS ET 6€ PAR NUITEE) :

MONTANT	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
REGIME	DEMI-PENSION	DEMI PENSION	DEMI PENSION
BTSA 20 SEMAINES	<b>144.40 €</b>	<b>48.13 €</b>	<b>16.04 €</b>

	DEMI PENSION	DEMI PENSION
<b>A la semaine, à titre indicatif</b>	5 JOURS	4 JOURS
MONTANT TOTAL	<b>22, 22 €</b>	<b>17.77 €</b>
AIDE OPCO	<b>15 €</b>	<b>12.00 €</b>
RESTE A CHARGE DE L'APPRENANT	<b>7,22 €</b>	<b>5.76 €</b>

POUR LES APPRENTIS, n'adhérant pas à un forfait, REPAS OCCASIONNEL : 2,81 €  
à régler le matin, directement au régisseur

**TARIFS PREPA APPRENTISSAGE, APPRENTIS SECTEUR PUBLIC, STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SANS CONTRAT):**

	DEMI PENSION	DEMI PENSION
<b>A la semaine, à titre indicatif</b>	5 JOURS	4 JOURS
MONTANT TOTAL	<b>14,05 €</b>	<b>11.24 €</b>

\* Les tarifs sont votés au conseil d'administration du lycée qui peut par conséquent être modifiés chaque fin d'année.

Votre demande au service restauration et hébergement est annuelle, révisable au trimestre.

**Tout trimestre entamé est dû.**

Le changement de régime est soumis à l'approbation du directeur et ne peut entrer en vigueur qu'à compter du trimestre suivant.

Toute demande doit être formulée au moins 15 jours avant la fin du trimestre, sous peine de n'être éventuellement enregistré au trimestre suivant

